

Délibérations

Année 2026



DÉLIBÉRATIONS 2026

N°	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION
1/2025	Approbation du CFU 2025
2/2025	Budget primitif 2026
3/2025	Lancement marché travaux ER CE EP secteur Sud Est
4/2025	Cotisation 2026 GEME
5/2025	Procès-verbal, élections et commissions
6/2025	Désignation des représentants de la FDEA
7/2025	Délégation d'attribution au Président
8/2025	Délégation d'attribution au bureau syndical
9/2025	Délégation d'attribution en matière de marchés publics
10/2025	Indemnités de fonction des élus
11/2025	Frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission des élus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 février 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	86
<u>Nombre de Présents :</u>	50
<u>Nombre d'Absents :</u>	26
<u>Nombre d'excusés :</u>	7
<u>Nombre de procurations :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le douze février deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 50

COMMUNES URBAINES :

BONNE Francis - BOUCHER Joël - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY Jérémy - ESCOBAR André - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - LORDIER Gilbert - MARY Guy - ORTILLON Jean-Claude - CROIZIER Patrick - REGNAULT DE MONTGON Inès - RENOLLET Hubert - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST :

BOURGUIN Michel - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LAMBLOT Thierry - LATOUR Alain - LIEBEAUX André - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST :

CARON Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

BEAUDA Marie-Antoinette - HIBLOT Olivier - MOZET Yves - PETITPAS Denis

SECTEUR OMONT :

DECOBERT Philippe - ETIENNE Teddy - POIRET Nicolas - TUCCI Sylvia - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT :

DANNEAUX Dominique - LELAURIN Tony - MALVAUX André - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN :

AUBERT Denis - CHARLIER Sébastien - JEANNELLE Maurice

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE :

BODART Isabelle - DEJARDIN Jean-Michel - MICHEL Gilles

Absents excusés : 7

BINET Denis - BISSEUX Bruno - DEPUSET Marc - GILLE Daniel - JUBEAUX Laurent - PIERRE Jacqueline - SIMINSKI Rosanne

Absents : 26

AFRIBO Joseph - BECKRICH Hervé - BOUCHAT Jean-François - BURIDANT David - COLA Daniel - DE CARLI Eric - DENNEVAL Jean - DESIMEUR Jérôme - DESIRONT Gérard - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - GOBERT François - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LEPAGE Anaïs - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan - NOEL Jérôme - NORMAND Michel - PAPIER Anne - PESSIN Alexis - PETITQUEUX Dimitri - PONCELET Francis - VUIBERT Pierre

Procurations : 3

BINET Denis à LALLOUETTE Luc

JUBEAUX Laurent à REGNAULT DE MONTGON Inès

SIMINSKI Rosanne à ETIENNE Teddy

Est nommé secrétaire de séance :

André MALVAUX

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTES		2 503 196.78	5 263 029.87		5 263 029.87	2 503 196.78
OPERATION DE L'EXERCICE	5 878 424.25	7 737 507.12	14 699 346.79	18 808 733.90	20 577 771.04	26 546 241.02
TOTAUX	5 878 424.25	10 240 703.90	19 962 376.66	18 808 733.90	25 840 800.91	29 049 437.80
RESULTATS DE CLÔTURE		4 362 279.65	1 153 642.76	D-001		3 208 636.89
RESTES A REALISER			3 834 112.47	5 328 089.60	3 834 112.47	5 328 089.60
TOTAUX CUMULES			23 796 489.13	24 136 823.50	29 674 913.38	34 377 527.40
RESULTATS DEFINITIFS		4 362 279.65	R- 002 résultat de fonctionnement reporté	340 334.37		4 702 614.02

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes ;

Affecte le résultat du Compte financier Unique 2025 au budget 2026 de la façon suivante : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépense) : 1 153 642,76 € . Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recette) : 4 362 279,65 €.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures,
 Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
 Zone le Pêcher
 08440 LUMES
 Tél. 03.24.59.45.28

FDEA - FDEA

2025

06/02/2026 14:52 Page 1 / 1

Votes

Nombre de membres en exercice :	86
Nombre de membres présents :	49
Nombre de suffrages exprimés :	52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 30/01/2026

Signataire

Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/02/2026, et de la publication le 24/02/2026

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher
08440 LUMES
tél. 03.24.59.45.28

A Lumes, le 24/02/2026

Note de présentation synthétique du compte financier unique 2025

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte financier unique.

Le compte financier unique a été voté le 12 février 2026 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au Pôle administration générale de la F.D.E.A.

1- Les résultats 2025 :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTES		2 503 196.78	5 263 029.87		5 263 029.87	2 503 196.78
OPERATION DE L'EXERCICE	5 878 424.25	7 737 507.12	14 699 346.79	18 808 733.90	20 577 771.04	26 546 241.02
TOTAUX	5 878 424.25	10 240 703.90	19 962 376.66	18 808 733.90	25 840 800.91	29 049 437.80
RESULTATS DE CLÔTURE		4 362 279.65	1 153 642.76	D-001		3 208 636.89
RESTES A REALISER			3 834 112.47	5 328 089.60	3 834 112.47	5 328 089.60
TOTAUX CUMULES			23 796 489.13	24 136 823.50	29 674 913.38	34 377 527.40
RESULTATS DEFINITIFS		4 362 279.65	R- 002 résultat de fonctionnement reporté	340 334.37		4 702 614.02

Les résultats au titre de 2025 sont les suivants :

L'exercice 2025 dégage un résultat global excédentaire de : 5 968 469.98 €
qui ajouté au résultat antérieur global de : - 2 759 833,09 €

constitue un résultat global de clôture de : 3 208 636,89 €

Ce résultat global de clôture est constitué

- d'un excédent de la section de fonctionnement de : 4 362 279,65 €

Et

- d'un déficit de la section d'investissement de : -1 153 642,76 €

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

La recette nette de ces restes à réaliser s'élève à 1 493 977,13 € pour la section d'investissement :

❖ 3 834 112,47 € en dépenses.

❖ 5 328 089,60 € en recettes.

Il est précisé que les résultats et restes à réaliser ont été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2026.

2- Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet aux services de la FDEA d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

a. Dépenses :

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	2024	2025
Charges à caractère général	Achat de matériel pour travaux éclairage public, carburant, entretien et réparation, énergie...	1 059 826,50 €	1 147 086,23 €
Personnel	Salaires et charges	1 253 864,32 €	1 295 805,44 €
Atténuations de produits	Reversement de la TICFE aux communes urbaines	576 927,02 €	699 261,76 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnité des élus, charges, Fonds solidarité logement, reversement R2 communes urbaines	265 907,95 €	358 030,35 €
Charges financières	Commission de non-utilisation de ligne de trésorerie – Intérêts réglés à l'échéance	22 145,89 €	56 856,14 €
Charges spécifiques	Titre annulé sur exercices antérieurs	556,63 €	1 000,00 €
Total des dépenses réelles		3 179 228,31 €	3 558 039,92 €
Opération d'ordre	Amortissements	1 634 678,60 €	2 320 384,33 €
Total		4 813 906,91 €	5 878 424,25 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges de personnel, de l'achat de matériel pour les travaux éclairage public, du reversement de la TICFE, de la redevance R2 reversée aux communes urbaines et des charges diverses :

- Les charges à caractère général sont légèrement en hausse due principalement au paiement de la télégestion des candélas installés dans les communes.
- Les charges de personnel sont en légère hausse.
- Le montant de la part R2 reversée aux communes urbaines augmente suite à une hausse de la réalisation de travaux en 2023.

b. Recettes :

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	2024	2025
Atténuation de charges	Remboursement rémunération et cotisation	33 574,22 €	46 620,18 €
Produits et services	Prestations éclairage public - études	1 025 716,84 €	1 059 974,11 €
Fiscalité locale	TICFE – Accise sur l'électricité	3 537 391,49 €	3 280 238,00 €
Dotations et participations	Cotisation annuelle, participation Enedis, FCTVA	303 932,18 €	423 213,01 €
Autres produits gestion courante	Redevance R1 et R2, redevance appuis communs	2 316 818,58 €	2 744 286,30 €

Produits spécifiques	Mandat annulé sur exercice antérieur, cession d'immobilisation	487,00 €	15 099,72 €
Total des recettes réelles		7 217 920,31 €	7 569 431,32 €
Opérations d'ordre	Reprises des subventions	152 307,50 €	168 075,80 €
Total		7 370 227,81 €	7 737 507,12 €

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :

- Les redevances R1 et R2 issues du contrat de concession sont versées par Enedis dans le cadre de l'exercice de la compétence électrification. La redevance R1 couvre les dépenses de fonctionnement supportées par l'autorité concédante dans le cadre de la concession. La redevance R2 couvre quant à elle les dépenses d'investissement permettant de réaliser des travaux de dissimulation, de renforcement et d'extension des réseaux d'électrification.
- Les cotisations annuelles versées par les adhérents sont de 0,30 cts par habitant et fixé par délibération. Le montant de la cotisation n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années.
- La subvention article 8 versée par le concessionnaire Enedis dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux électriques pour les travaux urbains. Le montant est déterminé chaque année et délibéré par le comité, il est stable depuis plusieurs années et s'élève à 215 000 €.
- La TICFE (taxe intérieure de consommation – Fournisseur d'énergie) est versée par l'Etat. Cette taxe est appliquée sur les consommations d'électricité des particuliers et des entreprises.
- Les redevances et prestations éclairage public versées par les communes adhérentes qui ont transférés leur compétence.

3- Investissement :

a. Dépenses :

Dépenses d'investissement	Principaux postes	2024	2025
Subventions d'investissement	Annulations titres sur exercice antérieur	81 700,64 €	72 240,70 €
Immobilisations incorporelles	Frais d'études, d'insertion, achat de logiciels, géoréférencement des réseaux	141 346,98 €	166 231,21 €
Subventions d'équipement versées	Subvention travaux neufs éclairage public + Reversement subventions autres	1 584 792,39 €	1 822 429,29 €
Immobilisations corporelles	Flotte automobile, transformateur, plaque télécom, bornes de recharge, matériel et outillage, aménagement des constructions	361 990,64 €	439 946,33 €
Immobilisations en cours	Travaux électrification, communications électroniques, construction bâtiment EP et PCRS	10 998 347,95 €	8 627 366,87 €
Opérations pour compte de tiers	Travaux communication électronique et éclairage public	3 321 455, 65 €	3 303 056,99 €
Emprunts en euros	Remboursement du capital	0,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses réelles		16 489 634,25 €	14 531 270,99 €

Opérations d'ordre	Reprises des subventions	152 307,50 €	168 075,80 €
Total		16 641 941,75 €	14 699 346,79 €

Les dépenses d'investissement sont principalement liées à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles de la FDEA : les travaux d'électrification, de communications électroniques et éclairage public.

b. Recettes :

Recettes d'investissement	Principaux postes	2024	2025
Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA et excédent de fonctionnement capitalisé	3 990 585,22	5 036 810,88 €
Immobilisations en cours	Régularisation réseaux	0,00 €	13 259,54 €
Immobilisations corporelles et en cours	Annulations sur exercices antérieures	0,00 €	30 060,84 €
Subventions d'investissement	CAS FACE, subventions non transférables, PCT	6 164 141,86 €	6 012 204,86 €
Emprunts et dettes	Emprunt	0,00 €	2 000 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	Travaux communication électronique et éclairage public	3 454 993,04 €	3 396 013,45 €
Total des recettes réelles		13 609 720,12 €	16 488 349,57 €
Opérations d'ordre	Amortissements	1 634 678,60 €	2 320 384,33 €
Total		15 244 398,72 €	18 808 733,90 €

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de dotations et de subventions :

- Le fonds de compensation de la TVA récupéré sur les dépenses d'immobilisation de l'année n- 2. Prise en compte également de l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- Le CAS FACE, subvention versée par l'état pour aider les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) à financer les travaux d'électrification rurale à hauteur de 80 %. Les subventions versées pour le déploiement des bornes de recharge.
- La Part Couverte par le Tarif (PCT), subvention versée par le concessionnaire Enedis à L'AODE dans le cadre de travaux d'extension du réseau électrique dans les communes rurales. Cette subvention représente 40 % du montant de travaux réalisés.
- Les participations des demandeurs de travaux calculés selon les modalités prévues dans le règlement de participation de la FDEA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 février 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	86
<u>Nombre de Présents :</u>	50
<u>Nombre d'Absents :</u>	26
<u>Nombre d'excusés :</u>	7
<u>Nombre de procurations :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le douze février deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 50

COMMUNES URBAINES :

BONNE Francis - BOUCHER Joël - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY JérémY - ESCOBAR André - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - LORDIER Gilbert - MARY Guy - ORTILLON Jean-Claude - CROIZIER Patrick - REGNAULT DE MONTGON Inès - RENOLLET Hubert - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST :

BOURGUIN Michel - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LAMBLOT Thierry - LATOUR Alain - LIEBEAUX André - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST :

CARON Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

BEAUDA Marie-Antoinette - HIBLOT Olivier - MOZET Yves - PETITPAS Denis

SECTEUR OMONT :

DECOBERT Philippe - ETIENNE Teddy - POIRET Nicolas - TUCCI Sylvia - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT :

DANNEAUX Dominique - LELAURIN Tony - MALVAUX André - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN :

AUBERT Denis - CHARLIER Sébastien - JEANNELLE Maurice

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE :

BODART Isabelle - DEJARDIN Jean-Michel - LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés :

7

BINET Denis - BISSEUX Bruno - DEPUISSET Marc - GILLE Daniel - JUBEAUX Laurent - PIERRE Jacqueline - SIMINSKI Rosanne

Absents :

26

AFRIBO Joseph - BECKRICH Hervé - BOUCHAT Jean-François - BURIDANT David - COLA Daniel - DE CARLI Eric - DENNEVAL Jean - DESIMEUR Jérôme - DESIRONT Gérard - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - GOBERT François - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LEPAGE Anaïs - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan - NOEL Jérôme - NORMAND Michel - PAPIER Anne - PESSIN Alexis - PETITQUEUX Dimitri - PONCELET Francis - VUIBERT Pierre

Procurations :

3

BINET Denis à LALLOUETTE Luc

JUBEAUX Laurent à REGNAULT DE MONTGON Inès

SIMINSKI Rosanne à ETIENNE Teddy

Est nommé secrétaire de séance :

André MALVAUX

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président rappelle que le Budget Primitif constitue l'acte par lequel le comité syndical autorise les recettes et les dépenses de l'établissement pour l'exercice 2026.

Conformément aux articles L.1612-1 et suivants et aux dispositions spécifiques applicables aux établissements publics locaux du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice (ou le 30 avril l'année de renouvellement).

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 4 décembre 2025.

Vu le projet de Budget Primitif qui a été transmis aux membres du conseil dans les délais réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 tel qu'il est présenté en équilibre :

Investissement

Dépenses : 21 232 749,87 €

Recettes : 21 232 749,87 €

Fonctionnement

Dépenses : 11 674 137,20 €

Recettes : 11 674 137,20 €

Autorise le Président à exécuter le budget conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

FDEA - FDEA

06/02/2026 14:48 Page 1 / 1

Présentation

Présenté par le Président de la FDEA,
A Lumes, le 12/02/2026
Le Président de la FDEA

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Lumes, le 12/02/2026.....

Votes

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 50
Nombre de suffrages exprimés : 53

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 31/01/2026

Signataire

Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/02/2026, et de la publication le 24/02/2026

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

A Lumes, le 24/02/2026

340 - JENNES

le Pâcher

10 - JAMES

Tel. 06 24 09 40 28

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le Syndicat.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- de poursuivre le programme d'investissement des travaux d'électrification de communications électroniques et d'éclairage public,
- d'éviter l'augmentation des contributions budgétaires demandées aux collectivités adhérentes au Syndicat,
- de continuer la réalisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié),
- d'accélérer la géo-détection en externalisant le géoréférencement du réseau d'éclairage public afin de répondre aux exigences imposées par la réforme anti-endommagement de 2012.
- de construire un bâtiment supplémentaire pour la mise en place d'une 3^{ème} équipe d'agents de maintenance en éclairage public.

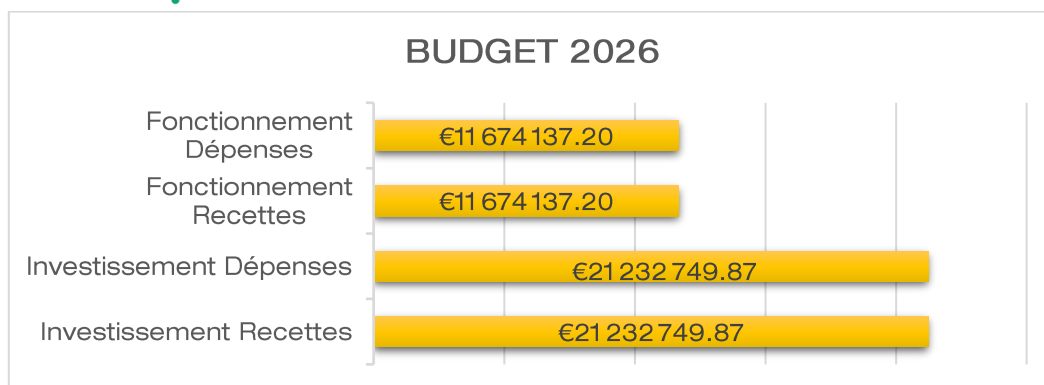
Le projet de Budget Primitif est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

En 2026, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **32 906 887,07 €** et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : **11 674 137,20 €**
- Section d'investissement : **21 232 749,87 €**

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, (amortissements, provisions...).



Le budget primitif a été voté le 12 février 2026 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au Pôle administration générale de la FDEA.

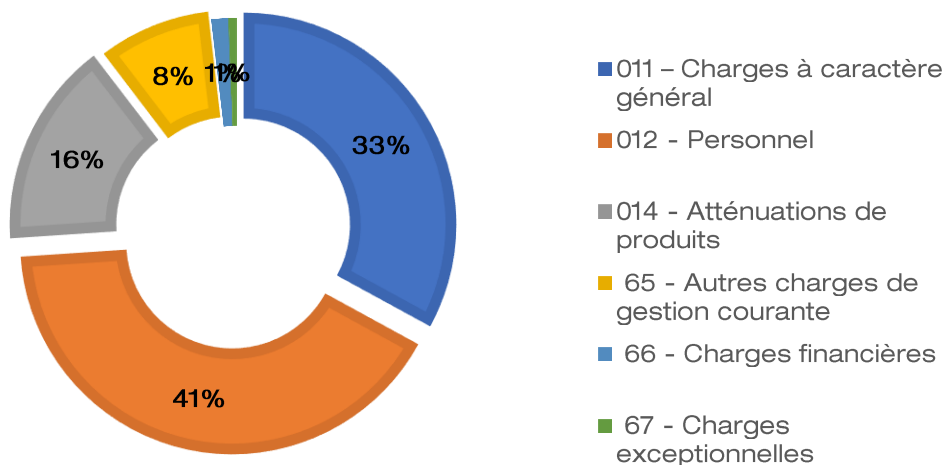
1- Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet aux services de la FDEA d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

a. Dépenses :

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Principaux postes
011 – Charges à caractère général	1 204 500,00 €	1 259 800,00 €	Achat de matériel pour travaux éclairage public, carburant, entretien et réparation, énergie, géo détection, Modulo (bornes IRVE)...
012 – Personnel	1 521 050,00€	1 565 050,00€	Salaires et charges
014 – Atténuations de produits	600 000,00€	600 000,00€	Reversement de la TICFE aux communes urbaines
65 – Autres charges de gestion courante	330 700,00€	325 200,00€	Indemnité des élus, charges, Reversement R2 aux communes urbaines
66 – Charges financières	25 000,00 €	50 470,00 €	Frais ligne de trésorerie et emprunt
67 – Charges spécifiques	20 000,00 €	20 000,00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
Total des dépenses réelles	3 701 250,00 €	3 820 520,00 €	
023 – Virements à la section d'investissement	3 979 624,58 €	5 468 523,20 €	Virement de section à section
042 – Opération d'ordre	2 306 885,00 €	2 385 094,00 €	Amortissements
Total des dépenses	9 987 759,58 €	11 674 137,20 €	

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES



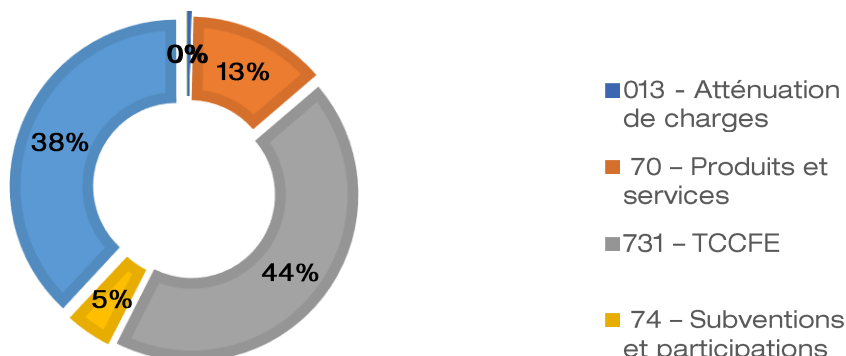
Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées principalement des charges de personnel, des reversements de la TICFE et de la redevance R2 aux communes urbaines ainsi que des charges à caractère général.

b. Recettes :

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Principaux postes
013 – Atténuation de charges	15 000,00 €	25 000,00 €	Remboursement rémunération et cotisation
70 – Produits et services	910 000,00 €	950 000,00 €	Redevance et prestations éclairage public, participation frais bornes de recharge
731 – Fiscalité locale	3 500 000,00 €	3 100 000,00 €	TICFE
74 – Subventions et participations	328 487,00 €	316 000,00 €	Cotisation annuelle, article 8, participation aux frais d'élaboration du PCRS par les partenaires
75 – Autres produits gestion courante	2 560 000,00 €	2 700 000,00 €	Redevance R1 et R2, redevance appuis communs
77 – Produits spécifiques	3 000,00 €	3 000,00 €	Mandat annulé sur exercice antérieur, remboursement sinistre
Total des recettes réelles	7 505 679,00 €	7 094 000,00 €	
042 – opérations d'ordre	168 075,80 €	217 857,55 €	Reprise des subventions
002 – Résultat de fonctionnement	2 503 196,78 €	4 362 279,65 €	
Total des recettes	9 987 759,58 €	11 674 137,20 €	

Les recettes réelles de fonctionnement prévues en 2026 seront inférieures à celles de 2025.

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES



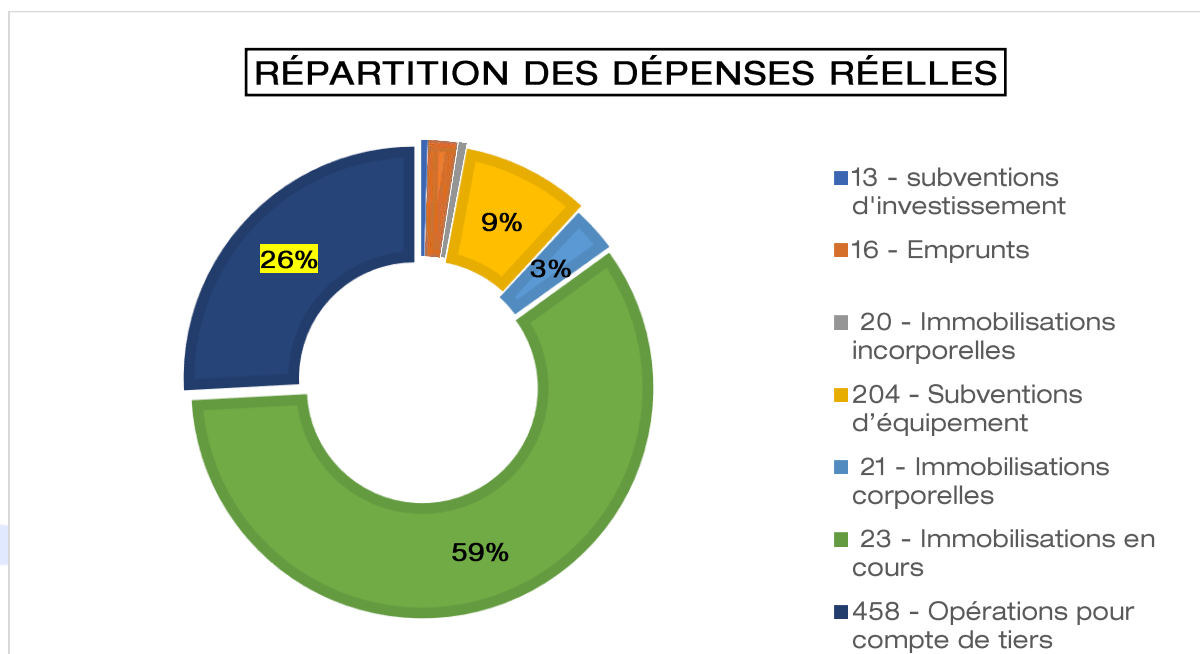
2- Investissement :

Le budget d'investissement permet à la FDEA d'exercer ses compétences obligatoires et optionnelles soit les travaux d'électrification, de communications électroniques et d'éclairage public. D'autres dépenses correspondent à des acquisitions d'immobilisations.

a. Dépenses :

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026	Principaux postes
13 - Subventions d'investissement	82 067,29 €	80 000,00 €	Régularisation de participations sur années antérieures
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	400 000 €	Emprunt
20 - Immobilisations incorporelles	248 328,17 €	105 460,00 €	Frais d'insertion, achat de logiciels Géoréférencement des réseaux enterrés
204 - Subventions d'équipement	2 659 546,55 €	1 762 888,07 €	Subvention travaux neufs éclairage public
21 - Immobilisations corporelles	499 339,23 €	630 636,01 €	Flotte automobile, matériel informatique, transformateur, plaque télécom, bornes de recharge, nacelle, achat de terrain
23 - Immobilisations en cours	11 924 527,57 €	11 749 438,70 €	Travaux électrification, communication électronique, construction d'un bâtiment
458 - Opérations pour compte de tiers	7 095 570,71 €	5 132 826,78 €	Travaux communication électronique et éclairage public dont renouvellement des armoires de commande
Total des dépenses réelles	22 509 379,52 €	19 861 249,56 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 075,80 €	217 857,55 €	Contre amortissement
Total des dépenses d'ordre	168 075,80 €	217 857,55 €	

001 - Solde d'exécution négatif reporté	5 263 029,87 €	1 153 642,76 €	
Total des dépenses	27 940 485,19 €	21 232 749,87 €	

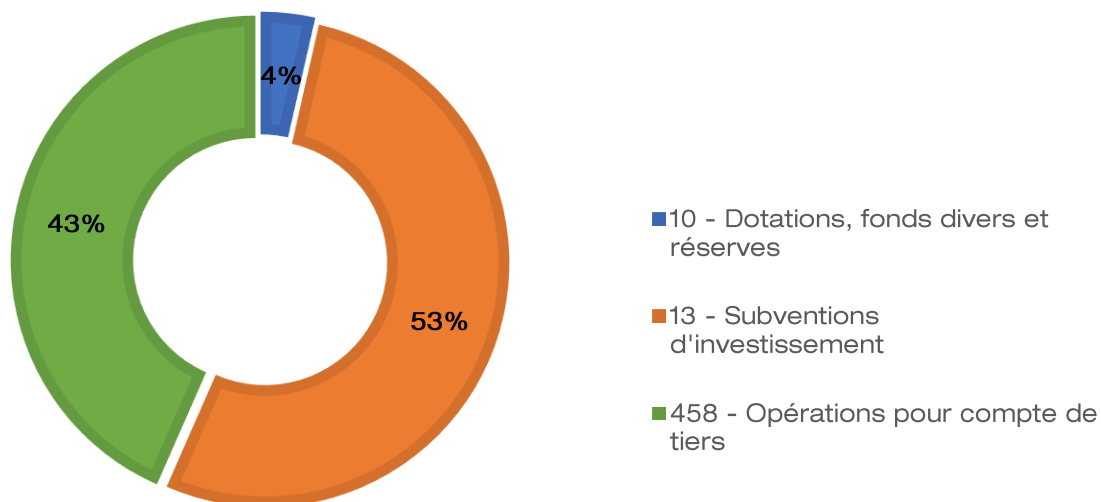


Le marché lié au géoréférencement des réseaux enterrés arrive à son terme. Le volume de dépense d'investissement sera donc amoindri pour cette année 2026.

b. Recettes :

Recettes d'investissement	BP 2025	BP 2026	Principaux postes
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 021 359,85 €	490 000,00 €	FCTVA, Excédents de fonctionnement capitalisés
13 - Subventions d'investissement	9 134 315,65 €	7 331 001,31 €	CAS FACE, PCT, Participations
458 - Opérations pour compte de tiers	7 498 300,11 €	5 999 131,36 €	Travaux communication électronique et éclairage public dont renouvellement des armoires de commande
Total des recettes réelles	21 653 975,61 €	13 379 132,67 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 979 624,58 €	5 468 523,20 €	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 306 885,00 €	2 385 094,00 €	Amortissements
Total des recettes d'ordre	6 286 509,58 €	7 853 617,20 €	
Total des recettes	27 940 485,19 €	21 232 749,87 €	

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES



Les recettes prévisionnelles 2026 sont constituées de dotations, de participations et de subventions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 février 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	86
<u>Nombre de Présents :</u>	50
<u>Nombre d'Absents :</u>	26
<u>Nombre d'excusés :</u>	7
<u>Nombre de procurations :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le douze février deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 50

COMMUNES URBAINES :

BONNE Francis - BOUCHER Joël - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY Jérémy - ESCOBAR André - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - LORDIER Gilbert - MARY Guy - ORTILLON Jean-Claude - CROIZIER Patrick - REGNAULT DE MONTGON Inès - RENOLLET Hubert - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST :

BOURGUIN Michel - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LAMBLOT Thierry - LATOUR Alain - LIEBEAUX André - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST :

CARON Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

BEAUDA Marie-Antoinette - HIBLOT Olivier - MOZET Yves - PETITPAS Denis

SECTEUR OMONT :

DECOBERT Philippe - ETIENNE Teddy - POIRET Nicolas - TUCCI Sylvia - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT :

DANNEAUX Dominique - LELAURIN Tony - MALVAUX André - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN :

AUBERT Denis - CHARLIER Sébastien - JEANNELLE Maurice

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE :

BODART Isabelle - DEJARDIN Jean-Michel - LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 7

BINET Denis - BISSEUX Bruno - DEPUSET Marc - GILLE Daniel - JUBEAUX Laurent - PIERRE Jacqueline - SIMINSKI Rosanne

Absents : 26

AFRIBO Joseph - BECKRICH Hervé - BOUCHAT Jean-François - BURIDANT David - COLA Daniel - DE CARLI Eric - DENNEVAL Jean - DESIMEUR Jérôme - DESIRONT Gérard - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - GOBERT François - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LEPAGE Anaïs - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan - NOEL Jérôme - NORMAND Michel - PAPIER Anne - PESSIN Alexis - PETITQUEUX Dimitri - PONCELET Francis - VUIBERT Pierre

Procurations : 3

BINET Denis à LALLOUETTE Luc

JUBEAUX Laurent à REGNAULT DE MONTGON Inès

SIMINSKI Rosanne à ETIENNE Teddy

Est nommé secrétaire de séance :

André MALVAUX

Objet : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR ETUDES ET TRAVAUX SIMULTANES POUR TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, DE CONSTRUCTION DE GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DU SUD EST DES ARDENNES

Considérant que le marché pour la réalisation d'études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux neufs d'éclairage public sur le secteur géographique du Sud Est du département des Ardennes arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Le Président propose de lancer un nouvel accord-cadre à bons de commande selon les modalités suivantes :

- Procédure adaptée
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1er janvier 2027
- Mini 1 000 000€ et maxi 5 000 000€ sur les 4 années potentielles du marché

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 février 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	86
<u>Nombre de Présents :</u>	50
<u>Nombre d'Absents :</u>	26
<u>Nombre d'excusés :</u>	7
<u>Nombre de procurations :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le douze février deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 50

COMMUNES URBAINES :

BONNE Francis - BOUCHER Joël - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY Jérémy - ESCOBAR André - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - LORDIER Gilbert - MARY Guy - ORTILLON Jean-Claude - CROIZIER Patrick - REGNAULT DE MONTGON Inès - RENOLLET Hubert - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST :

BOURGUIN Michel - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LAMBLLOT Thierry - LATOUR Alain - LIEBEAUX André - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST :

CARON Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

BEAUDA Marie-Antoinette - HIBLOT Olivier - MOZET Yves - PETITPAS Denis

SECTEUR OMONT :

DECOBERT Philippe - ETIENNE Teddy - POIRET Nicolas - TUCCI Sylvia - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT :

DANNEAUX Dominique - LELAURIN Tony - MALVAUX André - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN :

AUBERT Denis - CHARLIER Sébastien - JEANNELLE Maurice

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE :

BODART Isabelle - DEJARDIN Jean-Michel - LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 7

BINET Denis - BISSEUX Bruno - DEPUSET Marc - GILLE Daniel - JUBEAUX Laurent - PIERRE Jacqueline - SIMINSKI Rosanne

Absents : 26

AFRIBO Joseph - BECKRICH Hervé - BOUCHAT Jean-François - BURIDANT David - COLA Daniel - DE CARLI Eric - DENNEVAL Jean - DESIMEUR Jérôme - DESIRONT Gérard - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - GOBERT François - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LEPAGE Anaïs - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan - NOEL Jérôme - NORMAND Michel - PAPIER Anne - PESSIN Alexis - PETITQUEUX Dimitri - PONCELET Francis - VUIBERT Pierre

Procurations : 3

BINET Denis à LALLOUETTE Luc

JUBEAUX Laurent à REGNAULT DE MONTGON Inès

SIMINSKI Rosanne à ETIENNE Teddy

Est nommé secrétaire de séance :

André MALVAUX

Objet : COTISATION ANNUELLE – ASSOCIATION GEME (Grand Est Mobilité Electrique)

Vu la délibération n°025/2019, décidant de l'adhésion de la FDEA à l'association Grand Est Mobilité Electrique pour une cotisation annuelle de 1 000,00 €,

Vu l'appel de cotisation 2026, datée du 12 janvier 2026, d'un montant de 1 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide de régler la cotisation annuelle 2026 de 1 200,00 € à l'association G.E.M.E.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2026.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

**PROCÈS VERBAL DES ÉLECTIONS
DU PRÉSIDENT, DES VICES-PRÉSIDENTS, DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS
VENDREDI 19 JUIN 2026**

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	72
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'excusés :</u>	14
<u>Nombre de procurations :</u>	13
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 72

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CARPENTIER Dominique - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - DELEGRANGE Olivier - DESIRONT Gérard - DROUIN Dominique - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - FAYE Benoît - FLAHAUT Jean-Luc - GLACET Odile - GOFFETTE Franck - GUENIOT Marc - GUILLAUME Daniel - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - JALLET Yanick - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - MICHEL Didier - PASQUALI Jérôme - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

BEURET Julien - BROSTEAUX Stéphane - DUPONT Jean-Louis - GHEZA Jacky - KUDLA Thierry - LATOUR Alain - MARTEAUX Jean-François - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - DUMANGE Dominique - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - PONCELET Francis - RAGUET Jean-Paul - TUOT Nicolas - ZUCCARI Eric

SECTEUR SEDAN : 5

GIBOU Gilbert - HIBLOT Olivier - MOLARD Matthieu - PIERRE Jacqueline - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 7

BARROIS Jean - DECOBERT Philippe - FOURNIER François - MAROT Christophe - POIRET Nicolas - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

COLSON Pascal - DARDENNE Hervé - LECLERCQ Jean-Pierre - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François - CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 14

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY Jérémy - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEAURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 13

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEAURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUISET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY Jérémy	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUISET Marc

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

1 - Installation des délégués du Comité Syndical

Le quorum est atteint, la séance est ouverte sous la présidence Monsieur Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Il souhaite la bienvenue aux délégués cités ci-dessus, après appel nominatif déclare ces derniers installés dans leurs fonctions.

Monsieur Marc DEPUISET, délégué du secteur Sud Est, est désigné en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2 - Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Monsieur Jean BARROIS, délégué de la commune de Villers le Tilleul, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT), est amené à présider et à procéder à l'élection du Président de la FDEA.

Il est rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, applicables par renvoi de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

L'assemblée désigne :

1^{er} assesseur : M. Benoît FAYE
2^{ème} assesseur : M. Matthieu MOLARD
3^{ème} assesseur : M. Julien BEURET

1^{er} scrutateur : Mme Eva ATTINA
2^{ème} scrutateur : M. Julien BOILEAU
3^{ème} scrutateur : M. Ugo SCHNEIDER

C) Déroulement du scrutin

Le Président de séance fait part des candidatures enregistrées et procède à l'appel des autres candidatures :

- Monsieur Philippe DECOBERT, délégué de la commune d'Aiglemont,
 - Monsieur Jérémie DUPUY, délégué de la commune de Villers-Semeuse,
- sont candidats à la Présidence de la FDEA.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants (délégués + pouvoirs)	: 85
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 1
Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 84
Majorité absolue	: 43

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Philippe DECOBERT	44	Quarante quatre
Jérémie DUPUY	40	Quarante

D) Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Philippe DECOBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la FDEA et immédiatement installé dans ses fonctions.

3 - Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Philippe DECOBERT, élu Président, l'assemblée est invitée à procéder à l'élection des 7 Vice-Présidents, représentant de chaque secteur d'énergies et des communes urbaines (article 5.2 des statuts de la FDEA).

Nom et Prénom des candidats	Secteur d'énergies
Alain MOUS	Vallée de la Meuse
Romain PIATKOWSKI	Juniville Machault
Sébastien CHARLIER	Aisne et Porcien
Olivier HIBLOT	Sedan
Marc DEPUSET	Sud Est
Jean-François MARTEAUX	Nord-Ouest
Damien BOURGEOIS	Communes urbaines

Sont élus à la majorité absolue, proclamés et installés dans leurs fonctions les Vice-Présidents dans l'ordre suivant :

POSITION	NOM / PRÉNOM Secteur d'énergies
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François MARTEAUX - NORD OUEST
2 ^{ème} Vice-Président	Marc DEPUSET - SUD EST
3 ^{ème} Vice-Président	Olivier HIBLOT - SEDAN
4 ^{ème} Vice-Président	Romain PIATKOWSKI - JUNIVILLE MACHAULT
5 ^{ème} Vice-Président	Sébastien CHARLIER - AISNE ET PORCIEN
6 ^{ème} Vice-Président	Alain MOUS - VALLEE DE LA MEUSE
7 ^{ème} Vice-Président	Damien BOURGEOIS - COMMUNES URBAINES

4 - Élection du Bureau Syndical

Le Bureau est composé du Président, des 7 Vice-Présidents et de délégués sans que le nombre total des membres ne dépasse 30% de l'effectif du Comité Syndical (article 5.3 des statuts de la FDEA).

L'assemblée décide de fixer le nombre de membres du Bureau Syndical à 17, soit le Président, 7 Vice-Présidents et 9 délégués.

Le Président invite à procéder à l'élection des membres du Bureau Syndical.

Il présente les candidatures enregistrées et demande s'il y a d'autres candidatures.

Sont élus à la majorité absolue, proclamés et installés dans leurs fonctions :

POSITION / COMMUNE	NOM / PRÉNOM
Président	Philippe DECOBERT
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François MARTEAUX - NORD OUEST
2 ^{ème} Vice-Président	Marc DEPUSET - SUD EST
3 ^{ème} Vice-Président	Olivier HIBLOT - SEDAN
4 ^{ème} Vice-Président	Romain PIATKOWSKI - JUNIVILLE MACHAULT
5 ^{ème} Vice-Président	Sébastien CHARLIER - AISNE ET PORCIEN
6 ^{ème} Vice-Président	Alain MOUS - VALLEE DE LA MEUSE
7 ^{ème} Vice-Président	Damien BOURGEOIS - COMMUNES URBAINES
GESPUNSART	Arnaud HANNEQUIN
BOGNY SUR MEUSE	Dominique DROUIN
ECORDAL	Eric ZUCCARI
VILLERS DEVANT MOUZON	Ludovic BEAURAIN
DOM LE MESNIL	Christophe MAROT
SECHEVAL	José SCOLARI
CAUROY	Dominique DANNEAUX
BIERMES	Julien BOILEAU
VOUZIERES	Dominique CARPENTIER

5 - Élection de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres est composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Président invite à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il présente la liste de candidatures enregistrée et demande s'il y a d'autres candidatures.

Sont élus à la majorité absolue, proclamés et installés dans leurs fonctions :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Olivier HIBLOT	Romain PIATKOWSKI
Jean-François MARTEAUX	Sébastien CHARLIER
Christophe MAROT	Dominique DROUIN
Marc DEPUISSET	Thierry KUDLA
Alain MOUS	Eric ZUCCARI

6 – Désignation des membres de la Commission des Finances

La Commission des Finances est composée du Président et de 7 membres.

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de désigner les Vice-Présidents comme membres :

POSITION	NOM / PRÉNOM Secteur d'énergies
Président	Philippe DECOBERT
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François MARTEAUX - NORD OUEST
2 ^{ème} Vice-Président	Marc DEPUISSET - SUD EST
3 ^{ème} Vice-Président	Olivier HIBLOT - SEDAN
4 ^{ème} Vice-Président	Romain PIATKOWSKI - JUNIVILLE MACHAULT
5 ^{ème} Vice-Président	Sébastien CHARLIER - AISNE ET PORCIEN
6 ^{ème} Vice-Président	Alain MOUS - VALLEE DE LA MEUSE
7 ^{ème} Vice-Président	Damien BOURGEOIS - COMMUNES URBAINES

7 - Désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire

La Commission Consultative Paritaire est composée du Président, de 9 délégués et des 10 représentants des EPCI du territoire de la FDEA (délibération n°12/2017).

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de désigner les 10 représentant suivants comme membres de la FDEA à la C.C.P. :

POSITION / COMMUNE	NOM / PRÉNOM
Président	Philippe DECOBERT
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François MARTEAUX - NORD OUEST
2 ^{ème} Vice-Président	Marc DEPUISSET - SUD EST
3 ^{ème} Vice-Président	Olivier HIBLOT - SEDAN
4 ^{ème} Vice-Président	Romain PIATKOWSKI - JUNIVILLE MACHAULT
5 ^{ème} Vice-Président	Sébastien CHARLIER - AISNE ET PORCIEN
6 ^{ème} Vice-Président	Alain MOUS - VALLEE DE LA MEUSE
7 ^{ème} Vice-Président	Damien BOURGEOIS - COMMUNES URBAINES
SECHEVAL	José SCOLARI
HANNOGNE SAINT MARTIN	Jean-Pierre RENVOY

Le secrétaire séance,
Marc DEPUISSET

Le Président,
Philippe DECOBERT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

Sont élus à la majorité absolue, proclamés et installés dans leurs fonctions :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Olivier HIBLOT	Romain PIATKOWSKI
Jean-François MARTEAUX	Sébastien CHARLIER
Christophe MAROT	Dominique DROUIN
Marc DEPUISSET	Thierry KUDLA
Alain MOUS	Eric ZUCCARI

6 - Désignation des membres de la Commission des Finances

La Commission des Finances est composée du Président et de 7 membres.

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de désigner les Vice-Présidents comme membres :

POSITION	NOM / PRÉNOM Secteur d'énergies
Président	Philippe DECOBERT
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François MARTEAUX - NORD OUEST
2 ^{ème} Vice-Président	Marc DEPUISSET - SUD EST
3 ^{ème} Vice-Président	Olivier HIBLOT - SEDAN
4 ^{ème} Vice-Président	Romain PIATKOWSKI - JUNIVILLE MACHAULT
5 ^{ème} Vice-Président	Sébastien CHARLIER - AISNE ET PORCIEN
6 ^{ème} Vice-Président	Alain MOUS - VALLEE DE LA MEUSE
7 ^{ème} Vice-Président	Damien BOURGEOIS - COMMUNES URBAINES

7 - Désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire

La Commission Consultative Paritaire est composée du Président, de 9 délégués et de 10 représentants des EPCI du territoire de la FDEA (délibération n°12/2017).

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de désigner les 10 représentant suivant comme membres de la FDEA à la C.C.P. :

POSITION / COMMUNE	NOM / PRÉNOM
Président	Philippe DECOBERT
1 ^{er} Vice-Président	Jean-François MARTEAUX - NORD OUEST
2 ^{ème} Vice-Président	Marc DEPUISSET - SUD EST
3 ^{ème} Vice-Président	Olivier HIBLOT - SEDAN
4 ^{ème} Vice-Président	Romain PIATKOWSKI - JUNIVILLE MACHAULT
5 ^{ème} Vice-Président	Sébastien CHARLIER - AISNE ET PORCIEN
6 ^{ème} Vice-Président	Alain MOUS - VALLEE DE LA MEUSE
7 ^{ème} Vice-Président	Damien BOURGEOIS - COMMUNES URBAINES
SECHEVAL	José SCOLARI
HANNOGNE SAINT MARTIN	Jean-Pierre RENVOY

Le secrétaire séance,
Marc DEPUISSET

Le Président,
Philippe DECOBERT




FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	70
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'Absents excusés :</u>	16
<u>Nombre de procurations :</u>	15
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 70

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - GLACET Odile - JALLET Yanick CARPENTIER Dominique - DESIRONT Gérard - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - DELEGRANGE Olivier - FAYE Benoît - GOFFETTE Franck - FLAHAUT Jean-Luc - GUENIOT Marc - DROUIN Dominique - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - LAVAL Muriel - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - PASQUALI Jérôme - MICHEL Didier - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

GHEZA Jacky - BEURET Julien - LATOUR Alain - BROSTEAUX Stéphane - KUDLA Thierry - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé - DUPONT Jean-Louis - MARTEAUX Jean-François

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - PONCELET Francis - TUOT Nicolas - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - ZUCCARI Eric - RAGUET Jean-Paul - LAURENT CHAUVET Pierre

SECTEUR SEDAN : 5

HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline - MOLARD Matthieu - GIBOU Gilbert - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 5

DECOBERT Philippe - FOURNIER François - BARROIS Jean - POIRET Nicolas - POUPLY Agnès

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

PIATKOWSKI Romain - DANNEAUX Dominique - BRODEUR Emmanuel - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne - BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 16

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY Jérémy - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEAURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire - MAROT Christophe - RENVOY Jean-Pierre

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 15

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEAURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUSET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY Jérémy	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu
RENOY Jean-Pierre	à	PIEROT Chantal
MAROT Christophe	à	POIRET Nicolas

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUSET Marc

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de désigner les représentants du syndicat appelés à siéger au sein des organismes extérieurs auxquels le syndicat participe ou est associé ;

Considérant la nécessité de procéder à cette désignation afin d'assurer la représentation du syndicat ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Procède à la désignation de ses représentants aux organismes extérieurs suivants :

SPL MODULO :

Représentant titulaire : M. Philippe DECOBERT
Représentant suppléant : M. Olivier HIBLOT

FSL du département des Ardennes :

Représentant : M. Sébastien CHARLIER

CNAS :

Représentant : M. Philippe DECOBERT

Les représentants ainsi désignés sont chargés de représenter le syndicat au sein de ces organismes et de rendre compte, le cas échéant, des travaux auxquels ils participent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Philippe DECOBERT

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	70
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'Absents excusés :</u>	16
<u>Nombre de procurations :</u>	15
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 70

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - GLACET Odile - JALLET Yanick CARPENTIER Dominique - DESIRONT Gérard - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - DELEGRANGE Olivier - FAYE Benoit - GOFFETTE Franck - FLAHAUT Jean-Luc - GUENIOT Marc - DROUIN Dominique - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - LAVAL Muriel - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - PASQUALI Jérôme - MICHEL Didier - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

GHEZA Jacky - BEURET Julien - LATOUR Alain - BROSTEAUX Stéphane - KUDLA Thierry - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé - DUPONT Jean-Louis - MARTEAUX Jean-François

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - PONCELET Francis - TUOT Nicolas - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - ZUCCARI Eric - RAGUET Jean-Paul - LAURENT CHAUVET Pierre

SECTEUR SEDAN : 5

HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline - MOLARD Matthieu - GIBOU Gilbert - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 5

DECOBERT Philippe - FOURNIER François - BARROIS Jean - POIRET Nicolas - POUPLY Agnès

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

PIATKOWSKI Romain - DANNEAUX Dominique - BRODEUR Emmanuel - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne - BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 16

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY Jérémie - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEAURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire - MAROT Christophe - RENVOY Jean-Pierre

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 15

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEAURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUISET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY Jérémie	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu
RENOY Jean-Pierre	à	PIEROT Chantal
MAROT Christophe	à	POIRET Nicolas

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUISET Marc

Objet : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à des délégations du Comité au Président comme le prévoit l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Il est donc proposé de déléguer au Président les actes de gestion courante et attributions énumérés ci-après :

- Prendre toutes les décisions fréquentes, urgentes et utiles au bon fonctionnement de la FDEA ;
- Réaliser la passation des contrats d'assurance, l'acceptation et le remboursement des indemnités ;
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat et leur délimitation,
- Autoriser et signer tous les actes d'urbanisme nécessaires aux activités liées aux compétences de la FDEA et de son siège administratif ;
- Procéder, dans la limite de 2 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Créer et modifier les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement de la FDEA ;
- Contracter en cas de besoin des lignes de trésorerie et les opérations y afférentes sur la base d'un encours maximal de 1 million d'euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Ester en justice et représenter la FDEA devant les tribunaux de l'ordre administratif, civil ou pénal, et toutes instances judiciaires ou commissions consultatives existantes en droit français, pour tout recours engagé en première instance, appel ou cassation, ainsi que de valider et signer les mémoires de dépenses ;
- Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels est impliqué la FDEA ;

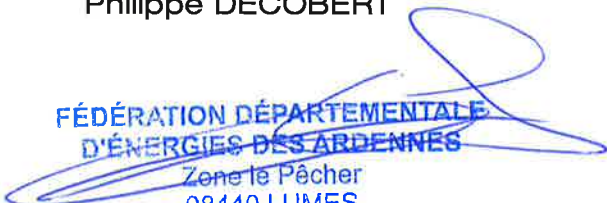
- Créer des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, conclure des contrats à durée déterminée et définir les conditions de rémunération pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels sur des emplois permanents ;
- Définir les différentes modalités de l'aménagement du temps de travail dans la FDEA ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Autoriser au nom de la FDEA, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Conclure et signer les contrats, conventions, avenants, partenariats ou accords exclus du champ des marchés publics (qui font l'objet d'une délibération spécifique) ;
- Solliciter des subventions ;
- Signer tous les documents afférents aux décisions prises en vertu des délégations visées ci-dessus.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des délégations qui lui ont été attribuées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Délègue au Président les actes et attributions de l'assemblée délibérante comme indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Philippe DECOBERT



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	70
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'Absents excusés :</u>	16
<u>Nombre de procurations :</u>	15
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 70

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - GLACET Odile - JALLET Yanick CARPENTIER Dominique - DESIRONT Gérard - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - DELEGRANGE Olivier - FAYE Benoit - GOFFETTE Franck - FLAHAUT Jean-Luc - GUENIOT Marc - DROUIN Dominique - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - LAVAL Muriel - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - PASQUALI Jérôme - MICHEL Didier - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

GHEZA Jacky - BEURET Julien - LATOUR Alain - BROSTEAUX Stéphane - KUDLA Thierry - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé - DUPONT Jean-Louis - MARTEAUX Jean-François

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - PONCELET Francis - TUOT Nicolas - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - ZUCCARI Eric - RAGUET Jean-Paul - LAURENT CHAUVET Pierre

SECTEUR SEDAN : 5

HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline - MOLARD Matthieu - GIBOU Gilbert - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 5

DECOBERT Philippe - FOURNIER François - BARROIS Jean - POIRET Nicolas - POUPLY Agnès

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

PIATKOWSKI Romain - DANNEAUX Dominique - BRODEUR Emmanuel - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne - BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 16

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY Jérémie - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEAURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire - MAROT Christophe - RENVOY Jean-Pierre

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 15

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEAURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUISET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY Jérémie	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu
RENOY Jean-Pierre	à	PIEROT Chantal
MAROT Christophe	à	POIRET Nicolas

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUISET Marc

Objet : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU BUREAU SYNDICAL

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le bureau peut se voir attribuer toutes les attributions du Comité Syndical sauf celles prévues à l'article L 5211-10 rappelées ci-dessous et celles consenties au Président :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Il rappelle également que lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des travaux, des attributions et des décisions du Bureau Syndical exercés par délégation et prises en application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Délègue au Bureau Syndical, les actes et attributions de l'assemblée délibérante comme indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Philippe DECOBERT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	70
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'Absents excusés :</u>	16
<u>Nombre de procurations :</u>	15
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 70

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - GLACET Odile - JALLET Yanick CARPENTIER Dominique - DESIRONT Gérard - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - DELEGRANGE Olivier - FAYE Benoit - GOFFETTE Franck - FLAHAUT Jean-Luc - GUENIOT Marc - DROUIN Dominique - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - LAVAL Muriel - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - PASQUALI Jérôme - MICHEL Didier - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

GHEZA Jacky - BEURET Julien - LATOUR Alain - BROSTEAUX Stéphane - KUDLA Thierry - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé - DUPONT Jean-Louis - MARTEAUX Jean-François

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - PONCELET Francis - TUOT Nicolas - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - ZUCCARI Eric - RAGUET Jean-Paul - LAURENT CHAUVET Pierre

SECTEUR SEDAN : 5

HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline - MOLARD Matthieu - GIBOU Gilbert - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 5

DECOBERT Philippe - FOURNIER François - BARROIS Jean - POIRET Nicolas - POUPLY Agnès

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

PIATKOWSKI Romain - DANNEAUX Dominique - BRODEUR Emmanuel - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne - BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 16

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY JérémY - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEAURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire - MAROT Christophe - RENVOY Jean-Pierre

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 15

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEAURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUSET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY JérémY	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu
RENVOY Jean-Pierre	à	PIEROT Chantal
MAROT Christophe	à	POIRET Nicolas

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUSET Marc

Objet : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Afin d'assurer une gestion efficace des affaires de la FDEA et pour permettre une parfaite continuité de l'action engagée, M. le Président propose d'utiliser la faculté prévue au C.G.C.T. en matière de commande publique et demande aux membres du comité syndical de définir les limites de la délégation de pouvoir qu'ils souhaitent lui accorder.

Il est proposé :

*** De déléguer à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, le lancement, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement :**

- Des marchés subséquents aux accords-cadres toutes procédures confondues,
- Des décisions concernant toutes modifications en cours d'exécution du marché (ex avenant) toutes procédures confondues,
- De procéder à l'ouverture des plis pour les procédures inférieures aux seuils européens.

*** De déléguer au Bureau Syndical pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution :**

- Des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant compris entre 100 000 € H.T et les seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant compris entre 60 000 € H.T et les seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de services d'un montant compris entre 60 000 € H.T et les seuils européens.

*** De déléguer à la Commission d'Appel d'Offres, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution :**

- Des marchés et des accords-cadres de travaux supérieurs aux seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de fournitures supérieurs aux seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de services supérieurs aux seuils européens.
- De procéder à l'ouverture des plis pour les procédures supérieures aux seuils européens

Que Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés ci-dessus-précisés ainsi que de procéder à leur signature.

Que lors de chaque réunion du Comité Syndical, Monsieur le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délègue à Monsieur le Président, au Bureau Syndical et la Commission d'Appel d'Offres les actes et attributions de l'assemblée délibérante comme indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Philippe DECOBERT

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	70
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'Absents excusés :</u>	16
<u>Nombre de procurations :</u>	15
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 70

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - GLACET Odile - JALLET Yanick CARPENTIER Dominique - DESIRONT Gérard - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - DELEGRANGE Olivier - FAYE Benoît - GOFFETTE Franck - FLAHAUT Jean-Luc - GUENIOT Marc - DROUIN Dominique - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - LAVAL Muriel - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - PASQUALI Jérôme - MICHEL Didier - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

GHEZA Jacky - BEURET Julien - LATOUR Alain - BROSTEAUX Stéphane - KUDLA Thierry - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé - DUPONT Jean-Louis - MARTEAUX Jean-François

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - PONCELET Francis - TUOT Nicolas - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - ZUCCARI Eric - RAGUET Jean-Paul - LAURENT CHAUVET Pierre

SECTEUR SEDAN : 5

HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline - MOLARD Matthieu - GIBOU Gilbert - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 5

DECOBERT Philippe - FOURNIER François - BARROIS Jean - POIRET Nicolas - POUPLY Agnès

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

PIATKOWSKI Romain - DANNEAUX Dominique - BRODEUR Emmanuel - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne - BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 16

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY Jérémie - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire - MAROT Christophe - RENVOY Jean-Pierre

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 15

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUISET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY Jérémie	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu
RENVOY Jean-Pierre	à	PIEROT Chantal
MAROT Christophe	à	POIRET Nicolas

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUISET Marc

Objet : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Vu l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Comité Syndical en date du 19 juin 2026 constatant l'élection du Président et de sept Vice-Présidents,

Vu les arrêtés portant délégation de fonction à Messieurs les Vice-Présidents,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Président est fixé, de droit, à 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la FDEA,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction des Vice-Présidents est fixé, de droit, à 18,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la FDEA,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et Vice-Présidents en exercice,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer un taux de 100 % de l'indemnité maximale pouvant être perçue pour le Président et les Vice-Présidents de la FDEA (annexe 1),

Dit que le versement de l'indemnité du Président est effectif dès le lendemain du Comité d'installation intervenu le 19 juin 2026 et que les indemnités des Vice-Présidents sont versées à compter de la date des arrêtés de délégation rendus exécutoires.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Philippe DECOBERT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ÉLUS

FONCTION	NOM ET PRENOM	INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	
		TAUX APPLIQUE	TAUX DE L'INDEMNITE DE FONCTION
PRESIDENT	DECOBERT Philippe	100 %	37,41 %
1 ^{er} VICE PRESIDENT	MARTEAUX Jean-François	100 %	18,70 %
2 ^{ème} VICE PRESIDENT	DEPUISET Marc	100 %	18,70 %
3 ^{ème} VICE PRESIDENT	HIBLOT Olivier	100 %	18,70 %
4 ^{ème} VICE PRESIDENT	PIATKOWSKI Romain	100 %	18,70 %
5 ^{ème} VICE PRESIDENT	CHARLIER Sébastien	100 %	18,70 %
6 ^{ème} VICE PRESIDENT	MOUS Alain	100 %	18,70 %
7 ^{ème} VICE PRESIDENT	BOURGEOIS Damien	100 %	18,70 %

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2026

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	87
<u>Nombre de Présents :</u>	70
<u>Nombre d'Absents :</u>	01
<u>Nombre d'Absents excusés :</u>	16
<u>Nombre de procurations :</u>	15
<u>Nombre de votants :</u>	85

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération d'Énergies à LUMES, le dix-neuf juin deux mille vingt-six, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : 70

COMMUNES URBAINES : 31

AFRIBO Joseph - ATTINA Eva - BERTEAUX Franck - BOURGEOIS Damien - CORNET David - DE BONI Marzia - DE CARLI Eric - GLACET Odile - JALLET Yanick CARPENTIER Dominique - DESIRONT Gérard - DUPONT Philippe - DUPUY Jérémy - DELEGRANGE Olivier - FAYE Benoit - GOFFETTE Franck - FLAHAUT Jean-Luc - GUENIOT Marc - DROUIN Dominique - HONOCQ Jean-Michel - JACQUES Hugues - JAGIELSKI Cédric - LAVAL Muriel - JOLION Frédéric - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LOUIS Rachelle - PASQUALI Jérôme - MICHEL Didier - SCHNEIDER Ugo - SONNET Mathieu

SECTEUR NORD OUEST : 9

GHEZA Jacky - BEURET Julien - LATOUR Alain - BROSTEAUX Stéphane - KUDLA Thierry - SCOLARI José - VERBAUWHEDE Hervé - DUPONT Jean-Louis - MARTEAUX Jean-François

SECTEUR SUD EST : 8

DEPUISET Marc - PONCELET Francis - TUOT Nicolas - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - ZUCCARI Eric - RAGUET Jean-Paul - LAURENT CHAUVET Pierre

SECTEUR SEDAN : 5

HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline - MOLARD Matthieu - GIBOU Gilbert - PIERRE Jean-Marie

SECTEUR OMONT : 5

DECOBERT Philippe - FOURNIER François - BARROIS Jean - POIRET Nicolas - POUPLY Agnès

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : 4

PIATKOWSKI Romain - DANNEAUX Dominique - BRODEUR Emmanuel - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : 4

CHARLIER Sébastien - LEFEVRE Corinne - BOILEAU Julien - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : 4

FRANCOTTE Hervé - HANNEQUIN Arnaud - JOLY Daniel - MOUS Alain

Absents excusés : 16

COTRELLE Bruno - DEMOLON Frédéric - LECOCQ Benoît - DIE Patrick - GUILLAUME Daniel - LEONARD David - MAGNY Jérémy - REYNAERT Sylvain - CHESSE Alexandre - DEHAYE Philippe - LABART Bernard - MAILLARD Benoit - BEAURAIN Ludovic - DESREUMAUX Grégoire - MAROT Christophe - RENVOY Jean-Pierre

Absents : 01

ANTONINI Jean-François

Procurations : 15

DIE Patrick	à	PIATKOWSKI Romain
BEAURAIN Ludovic	à	HIBLOT Olivier
MAILLARD Benoit	à	MOLARD Matthieu
LEONARD David	à	FOURNIER François
DESREUMAUX Grégoire	à	DEPUISET Marc
CHESSE Alexandre	à	MARTEAUX Jean-François
DEHAYE Philippe	à	KUDLA Thierry
LECOCQ Benoît	à	GUENIOT Marc
COTRELLE Bruno	à	DROUIN Dominique
REYNAERT Sylvain	à	GOFFETTE Franck
DEMOLON Frédéric	à	KOCIUBA Michel
MAGNY Jérémy	à	DE BONI Marzia
GUILLAUME Daniel	à	SONNET Mathieu
RENVOY Jean-Pierre	à	PIEROT Chantal
MAROT Christophe	à	POIRET Nicolas

Est nommé secrétaire de séance :

DEPUISET Marc

Objet : FRAIS D'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL OU FRAIS DE MISSION DES ÉLUS

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 accordant aux élus, en plus des indemnités de fonction, le remboursement de certaines dépenses particulières,

Considérant qu'il s'agira de tous les frais exposés dès lors qu'ils apparaissent nécessaires à l'exécution d'un mandat spécial et aux missions accomplies dans l'intérêt de la FDEA, conférés par l'autorité territoriale,

Considérant que le mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables,

Considérant qu'en plus des indemnités de fonction, la loi prévoit d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières, à savoir :

L'élu devra posséder un ordre de mission établi préalablement à son départ par l'autorité territoriale, comportant le motif du déplacement, les dates de départs et de retour ainsi que le moyen de déplacement utilisé,

Le remboursement des frais de séjour, d'hébergement, de restauration et de transport sera effectué dans les conditions applicables aux agents de la FDEA et selon les conditions de la délibération en vigueur à la FDEA,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder au remboursement des frais de mission ou de mandat spécial des élus dans le respect des conditions susmentionnées et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Philippe DECOBERT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

09440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28